



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N° 2013-067 du 21 MAI 2013**

**OBJET : Personnel – Recrutement d'un vacataire**

Rapporteur : M. le Président

Le 21 mai 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 15 mai 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 26 jusqu'à délibération n°2013-062  
27 à partir de la délibération n°2013-063

Nombre de pouvoirs : 7

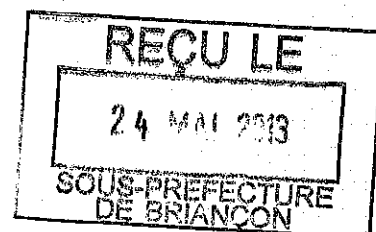
Nombre de votants : 33 jusqu'à délibération n°2013-062  
34 à partir de la délibération n°2013-063

M. Roger GUGLIOMETTI est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2013-063), M. Philippe SEZANNE, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

**Avait donné pouvoir :**

Mme Marie MARCHELLO à M. Eric PEYTHIEU  
M. Mohammed DJEFFAL à M. Gérard FROMM  
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Jean-Louis FAURE  
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY  
M. Alain BLOCH TREFOUSSE à M. René SIESTRUNCK  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET



**Vu** la décision du Conseil d'Etat en date du 23 novembre 1988,

**Vu** la décision du Cour Administrative d'Appel de Douai en date du 2 décembre 2003,

**Considérant** qu'aucun texte juridique ne vient définir et préciser les contours d'une vacation,

**Considérant** que c'est la jurisprudence administrative qui, au fil des cas qui lui étaient soumis, a progressivement précisé les caractéristiques d'un vacataire et limité son champ d'application,

**Considérant** que le juge a ainsi dégagé trois critères cumulatifs pour qu'un agent ait la qualité de vacataire :

- Spécificité : l'engagement doit être réalisé pour un acte déterminé
- Discontinuité dans le temps : le besoin ne doit pas correspondre à un besoin permanent et régulier
- Rémunération attachée à l'acte

**Considérant** qu'il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne afin d'assurer le gardiennage de l'exposition de l'atelier intercommunal des Beaux-Arts au Centre d'Art Contemporain de Briançon,

**Considérant** qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la personne sera rémunérée après service fait sur la base d'un forfait correspondant à une vacation,

**Vu** l'avis de la Commission Culture du 2 mai 2013,

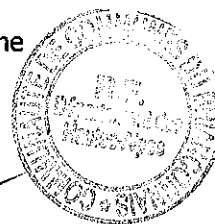
**Vu** l'avis favorable du Bureau du 13 mai 2013,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Approuve le recrutement d'un vacataire pour assurer le gardiennage de l'exposition de l'atelier intercommunal des Beaux-Arts au Centre d'Art Contemporain de Briançon, pour une durée de 11 jours, à raison de 4 heures par jour, soit 44 h.
- Précise que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, au taux horaire de 9.43 € bruts.
- Charge Monsieur le Président à procéder au recrutement et signer les actes correspondants.
- Dit que les crédits nécessaires sont portés au budget

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**

Date dépôt S.P. : 24 MAI 2013

Date affichage : 24 MAI 2013